

NOUVELLE ÉTAPE Le choix du concessionnaire

Le 15 septembre dernier, nous avons réceptionné les offres des trois candidats admis à concourir pour la mise en concession de la LGV SEA. C'est un pas de plus vers la signature du contrat de concession, prévue pour le premier semestre 2010. Ce projet de partenariat public-privé est le plus important mené en Europe dans le domaine des infrastructures de transport: plus de 300 km de ligne à grande vitesse pour un montant de plus de 7 milliards d'euros courants. Le groupement retenu aura en charge la conception détaillée, la construction, l'exploitation et la maintenance de la ligne entre Tours et Bordeaux. Jusqu'à l'entrée en vigueur de ce contrat, et pour respecter un calendrier contraint, nous avons décidé d'assurer le pilotage du projet grâce à une mobilisation importante de nos différents collaborateurs: chargés des études techniques et environnementales, responsable des acquisitions foncières, responsable de la concertation et de la coordination des actions sur le terrain.

En lien permanent avec les acteurs locaux, nous porterons une attention toute particulière à la prise en compte des attentes du terrain qui seront formalisées dans les engagements de l'État.

C'est donc un double objectif que nous nous fixons aujourd'hui: mener à bien le processus de désignation du concessionnaire tout en assurant une présence territoriale qui nous permettra de concrétiser ce projet ambitieux.

Pierre-Denis Coux
directeur de projet



©Julie Teurnier/Stratis

Lancement des études et poursuite des acquisitions

RFF met en place un programme d'accompagnement de la concession qui vise à respecter les délais de mise en service de la ligne Tours - Bordeaux, annoncée pour 2016. Ce programme nécessite une forte mobilisation de l'équipe chargée du projet qui s'est pour cela réorganisée.

Le projet de LGV Sud Europe Atlantique aborde une étape charnière. Les travaux relatifs au tracé entre Angoulême et Bordeaux ont été déclarés d'utilité publique en juillet 2006 et les acquisitions foncières ont déjà bien avancé (voir page 4). Pour la section située entre Tours et Angoulême, la déclaration d'utilité publique (DUP) est quant à elle attendue au plus tard en juin 2009. Dès l'arrivée du concessionnaire en 2010,

le projet entrera dans une nouvelle phase. Le candidat retenu lancera les études détaillées qui lui permettront d'atteindre le niveau de définition attendu. Mais pour qu'il puisse démarrer dès sa désignation, les étapes à franchir sont encore nombreuses. Aussi, Réseau Ferré de France a pris la décision, en septembre dernier, de mettre en œuvre un programme d'actions pour anticiper. Le travail consiste essentiellement à actualiser et à compléter les

Actus

- Le calendrier du projet 2009-2010 2
- Ateliers thématiques en Indre-et-Loire 3

En bref

- Angoulême - Bordeaux: rejet des requêtes en annulation
- Tours - Angoulême: DUP pour juin 2009

3

Le point sur...

- Les acquisitions foncières

4

recueils de données déjà réalisés et, plus largement, à préparer le terrain en vue des futures études détaillées. Ce programme de travail ambitieux nécessite une forte mobilisation des équipes du maître d'ouvrage, qui s'est, pour cela, réorganisé.

Un programme très dense

Ce nouveau programme comprend trois grandes orientations. Tout d'abord, la préparation des procédures dont le concessionnaire devra s'acquitter avec, notamment, l'actualisation des données existantes et la réalisation de recueils complémentaires dans différents domaines : levés topographiques

acquisitions de propriétés bâties et non bâties. Concernant ces acquisitions entre Angoulême et Bordeaux, RFF s'est fixé comme objectif d'acheter la totalité des bâtiments et des terrains concernés par le projet. Entre Tours et Angoulême, ce travail d'acquisition ne pourra commencer qu'après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, attendue au printemps 2009. Enfin, le dernier élément concerne le lancement des diagnostics archéologiques, destinés à identifier d'éventuels vestiges qui nécessiteront l'ouverture de chantiers de fouilles. Ceux-ci devront alors être conduits par le concessionnaire avant le lancement des travaux.

Ce programme permet à RFF de garantir

interviendront sur l'aire d'étude entre Tours et Bordeaux, durant les prochains mois. Les premières interventions concernent la topographie, l'eau et les milieux naturels, et n'occasionneront pas de gêne pour les riverains.

Les acquisitions foncières et les diagnostics archéologiques débiteront en 2009 sur la section Angoulême - Bordeaux. Ils se poursuivront ensuite sur la section Tours - Angoulême après la déclaration d'utilité publique du projet.

Une fois désigné, le concessionnaire reprendra à son compte la poursuite de ces opérations. Il aura alors à décider en concertation avec les acteurs locaux concernés, des adaptations de détail du projet et des aménagements qui l'accompagnent.

Garantir le bon avancement du calendrier de réalisation du projet et réduire les délais d'intervention du concessionnaire

et bathymétriques (profondeur des cours et plans d'eau), l'eau et le milieu naturel, les compléments géotechniques, la procédure d'autorisation de défrichement, etc. L'enjeu est d'acquérir une parfaite connaissance de l'emprise du projet et de ses abords afin de garantir sa meilleure insertion possible. Le deuxième élément du programme concerne la poursuite des opérations foncières pour les

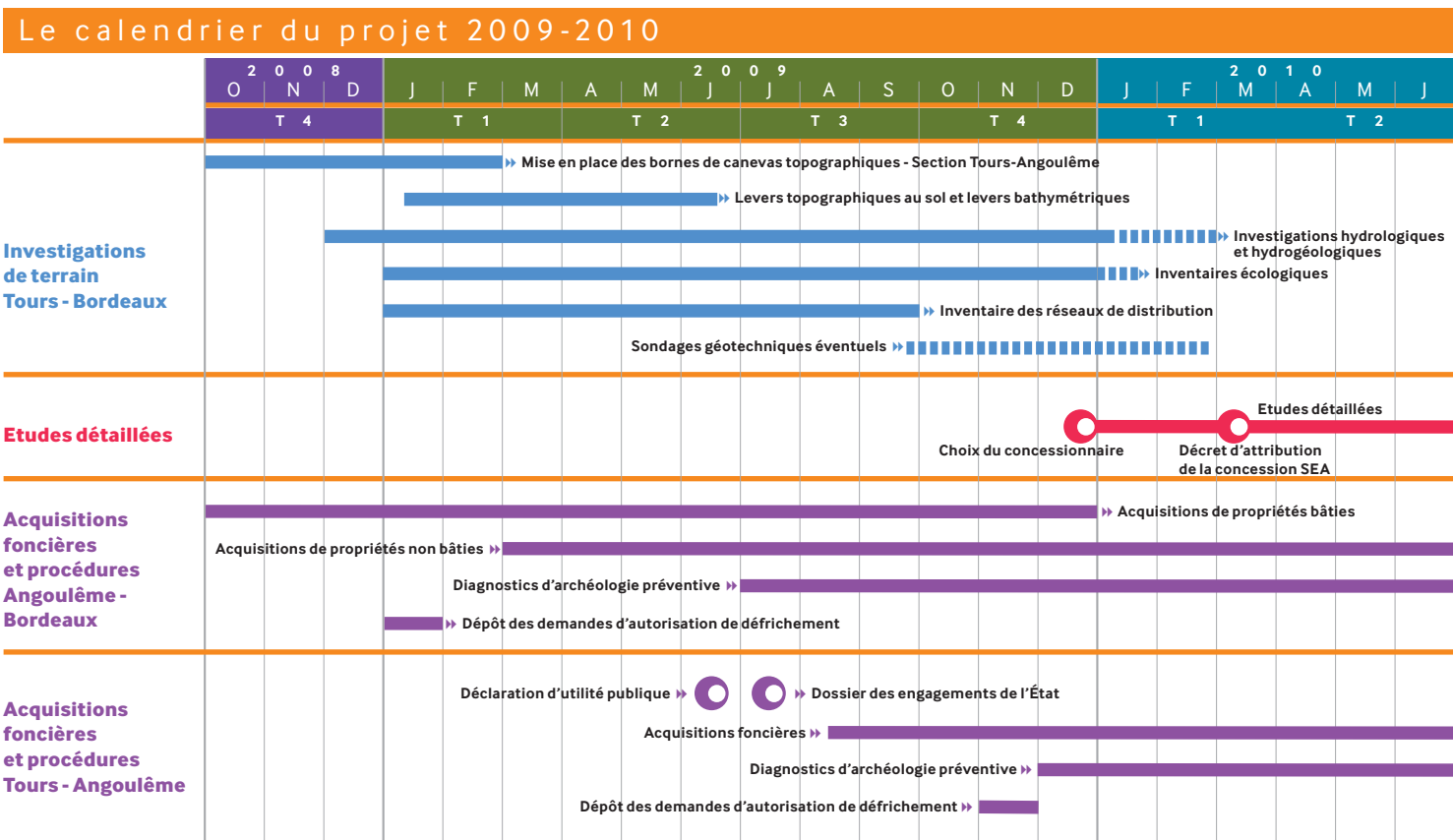
le bon avancement du calendrier de réalisation du projet et de réduire les délais d'intervention du concessionnaire pour maintenir la date de mise en service.

Préparer l'arrivée du concessionnaire

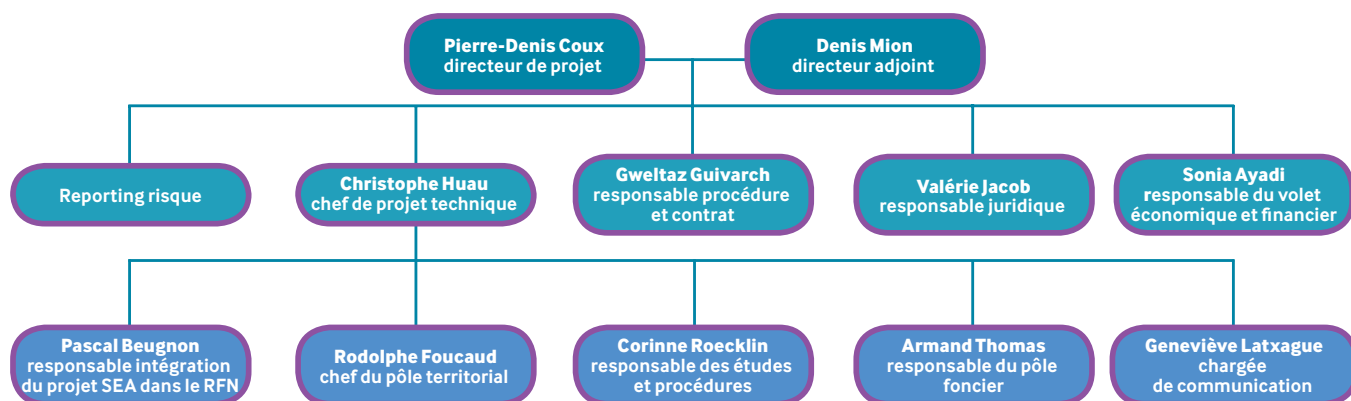
Pour mener à bien ces différentes procédures, Réseau Ferré de France a missionné sur le terrain des techniciens spécialisés qui

Un pilotage de projet à l'écoute des territoires

RFF a pris soin d'informer ses interlocuteurs locaux habituels et, en particulier les maires des communes concernées, des interventions à venir, de leur justification et du calendrier dans lequel elles s'inscrivent. Ce programme nécessite de poursuivre et d'approfondir les relations développées avec les principaux acteurs de terrain dans une logique d'information, de dialogue et de concertation. ||



L'ÉQUIPE PROJET



ATELIERS THÉMATIQUES EN INDRE-ET-LOIRE

Anticiper la préparation des engagements de l'État

Afin de faciliter la meilleure insertion territoriale possible de la nouvelle infrastructure, l'État met en place une mission permanente de suivi des engagements pris par l'État et par le maître d'ouvrage des études, RFF. Les quatre départements traversés (Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et Charente) par le projet entre Tours et Angoulême sont concernés par cette démarche.

Prolonger le dialogue

La mission consiste à recenser les engagements pris par RFF dans le cadre de l'enquête d'utilité publique et à recueillir l'avis des collectivités concernées. L'objectif est aussi de proposer des mesures d'accompagnement du projet, afin de garantir

l'insertion de la nouvelle infrastructure dans les territoires traversés.

Pour répondre à cette mission le préfet d'Indre-et-Loire a mis en place des ateliers thématiques destinés à échanger autour des engagements pris dans le dossier d'enquête publique. Le principe est simple puisqu'il s'agit de prolonger le dialogue: les engagements pris sont expliqués, confirmés et éventuellement complétés, sous l'égide du préfet, médiateur, témoin et garant des échanges. Le préfet notifiera ensuite l'ensemble des engagements au ministre en charge des transports afin qu'ils soient pris en compte dans le cadre du dossier des engagements de l'État, lequel dossier s'imposera, bien sûr, au futur concessionnaire.

Ainsi, quatre ateliers ont réuni une quarantaine de personnes autour des thèmes suivants:

- bruit et paysage,
- foncier,
- rétablissements et réseaux,
- environnement et développement durable.

Étaient invités, les communes d'Indre-et-Loire concernées par le projet, les associations, la Chambre d'agriculture, les fédérations et syndicats agricoles, le parc naturel régional Loire Anjou Touraine, les collectivités territoriales; bref tous les acteurs du projet. Ceux qui avaient répondu présents ont ainsi pu prolonger les échanges avec RFF, dans un climat constructif. II

EN BREF

— ANGOULÊME - BORDEAUX

Rejet des requêtes en annulation de la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'État

Les travaux concernant le tracé situé entre Angoulême et Bordeaux ont été déclarés d'utilité publique le 18 juillet 2006. La loi réserve le droit de saisir le Conseil d'État d'une requête aux fins d'annulation du décret. Deux requérants avaient exercé ce recours. L'ensemble des requêtes a été rejeté par le Conseil d'État dans un arrêt du 14 novembre 2008.

—TOURS - ANGOULÊME

Déclaration d'utilité publique attendue pour juin 2009

L'enquête publique entre Tours et Angoulême s'est

déroulée du 25 octobre au 19 décembre 2007. Une enquête publique complémentaire – concernant douze communes dont le document d'urbanisme en vigueur n'avait pas fait l'objet de l'enquête publique initiale – s'est ensuite déroulée du 10 juin au 10 juillet 2008.

La commission d'enquête a reconduit l'avis favorable qu'elle avait donné à la suite de l'enquête publique initiale, en l'assortissant de quatre recommandations, dans un rapport remis le 30 septembre dernier au préfet coordonnateur. Ces rapports et ces conclusions motivées sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies où s'est déroulée l'enquête, ainsi que dans les préfectures. Le décret portant déclaration d'utilité publique (DUP) doit intervenir au plus tard dix-huit mois après la clôture de l'enquête, soit avant fin juin 2009.

Les acquisitions foncières

RFF conduit les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet. La démarche concerne d'abord l'achat des bâtis d'habitation et commerciaux. Le point, de Bordeaux à Tours.

Dès l'obtention de la déclaration d'utilité publique de la section Angoulême - Bordeaux en juillet 2006, RFF a décidé de démarrer les acquisitions des habitations et des bâtiments d'activité situés dans les emprises. Conscient que cette procédure peut entraîner des perturbations importantes dans la vie des personnes concernées, RFF a mis en place un dispositif d'accompagnement visant à donner le maximum de souplesse aux propriétaires en vue de leur relogement. Généralement pour les projets

de LGV, 98% des acquisitions foncières sont réalisées à l'amiable, preuve qu'un accord est toujours possible.

Expliquer, rassurer et accompagner

Depuis janvier 2007, ce sont donc 150 bâtis qui ont été acquis, entre Angoulême et Bordeaux. Toutes conduites à l'amiable, ces acquisitions témoignent du bon déroulement des procédures.

Pour mener à bien cette mission, RFF s'est adjoint les services d'un assistant foncier chargé de rencontrer chaque propriétaire. Rémy Della Signora, du cabinet SEGAT, explique la réussite de cette démarche: « Les échanges se déroulent dans de bonnes conditions, parce que RFF nous demande de prendre tout le temps nécessaire pour expliquer, rassurer, voire accompagner les propriétaires les plus fragiles vers des solutions de relogement. Nous sommes disponibles même lorsque l'acte est signé. Nous avons un souci permanent d'accompagnement et de prise en compte de la décision des propriétaires. » RFF veille ainsi au bon déroulement des

acquisitions dans le respect

de la réglementation, du budget et en restant à l'écoute des territoires.

À partir de 2009, RFF va élargir les acquisitions, toujours entre Angoulême et Bordeaux, aux terrains non bâtis.

Entre Tours et Angoulême, ces acquisitions de biens – bâtis et non-bâtis – interviendront un peu plus tard, une fois obtenu le décret d'utilité publique. Néanmoins, afin de répondre à la demande du ministre chargé des transports

L'estimation du bien par les services des Domaines

À la demande du maître d'ouvrage, les services des Domaines réalisent une estimation des biens à acquérir après avoir visité les lieux, sur la base des prix du marché local, en se référant aux ventes observées dans les mois qui précèdent. Chaque situation particulière donne lieu à un examen approfondi pour estimer d'éventuels préjudices matériels complémentaires subis par le propriétaire.

Les propriétaires expriment leur avis sur l'estimation de leur bien. L'assistant foncier est à leur écoute pour étudier les éléments de plus-value qui auraient éventuellement été ignorés ou sous-estimés.

Si le propriétaire et RFF parviennent à un accord, la promesse de vente est signée. En l'absence d'accord amiable, RFF engage, conformément à la législation, une procédure d'expropriation.

(par décision du 16 avril 2007), RFF a déjà mis en place avec les collectivités et les préfetures un dispositif d'acquisitions anticipées. Trente-neuf demandes ont été analysées et évaluées selon une grille de critères très précis qui prend notamment en compte les difficultés sociales, professionnelles et personnelles rencontrées par les demandeurs. Sept dossiers ont été retenus dans la Vienne et quatre en Indre-et-Loire. Des négociations ont ensuite été conduites par RFF sur la base de l'estimation du service des Domaines. À ce jour, quatre actes de ventes ont été signés en Indre-et-Loire et deux en Poitou-Charentes. II



Pour plus d'information, les fiches thématiques sur les acquisitions (les acquisitions de propriétés bâties, les acquisitions de terres agricoles, les acquisitions de bâtiments d'activités artisanales, industrielles ou commerciales) sont en libre téléchargement sur le site www.lgvsudeuropeatlantique.org